

**LETTRE AUX GROSSISTES-REPARTITEURS, AUX PHARMACIES D'OFFICINE, AUX
ETABLISSEMENTS DE SANTE PROPOSANT LA VACCINATION DU VOYAGE**

Fait à Lyon, le 26 septembre 2022

Objet : **Tension d'approvisionnement - RABIPUR®**, poudre et solvant pour solution injectable en seringue préremplie. Vaccin rabique (inactivé)

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous rencontrons actuellement des difficultés d'approvisionnement pour notre spécialité :

RABIPUR®, poudre et solvant pour solution injectable en seringue préremplie. Vaccin rabique (inactivé)

Cette situation nous a conduit à mettre en place les mesures suivantes :

- Limitation de la distribution de la spécialité RABIPUR®, poudre et solvant pour solution injectable en seringue préremplie (Vaccin rabique inactivé) auprès des grossistes-répartiteurs jusqu'au 30/09/2022 puis suspension temporaire de la livraison de RABIPUR auprès des grossistes-répartiteurs à compter du 1^{er} octobre 2022.
- Distribution contingentée de la spécialité auprès des établissements de santé proposant la vaccination du voyage.
- Un stock de sécurité a été constitué pour les centres antirabiques afin d'assurer la disponibilité de RABIPUR® pour la prophylaxie post-exposition à la rage.

Une alternative thérapeutique est disponible.

Un réapprovisionnement est attendu en janvier 2023.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, nos sincères salutations.

Hélène VEYSSET
Pharmacien Responsable

